Département de l'Hérault

> Commune d'Aniane



plu

> 1ère Modification

> Plan Local d'Urbanisme

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Pièce 5.1c

Plan de zonage du centre - Échelle : 1/2500

Document approuvé le : 14/10/2025

Robin & Carbonneau > architecture urbanisme environnement

Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

A3 - Servitudes attachées aux canaux d'irrigation et émissaires d'assainissement
- Canaux d'irrigation

AC1 - Servitudes de protection des Monuments Historiques classés ou inscrits
- Bâti protégé au titre des Monuments Historiques
- Périmètre de protection aux abords des Monuments Historiques

AC2 - Servitudes attachées aux sites classés ou inscrits
- Site classé des Gorges de l'Hérault

AS1 - Servitudes attachées à la protection des eaux potables (Périmètre de Protection Eloigné - PPE)
- Captage de la Combe Salinière Ouest de Gignac
- Captage du Pont de Saint-André-de-Sangonis

PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles
- PPRi

PT1 - Servitudes attachées à la protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques

PT2 - Servitudes attachées à la protection des centres radioélectriques contre les obstacles

INT 1 - Servitudes relatives aux cimetières

50 0 50 100 150 200 250 m